

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2544

17 octobre 2008

SOMMAIRE

3. Boccador VIII S.à r.l.	122072	Light Industrial Holding	122111
Accordhotel S.A.	122066	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l.	122072
Aino S.à r.l.	122068	Magni S.A.	122071
Ariton S.A.	122078	MEIF Luxembourg Holdings S.A.	122072
Asopos A.G.	122084	Mobile Shredding Luxembourg	122075
Azelis Holding S.A.	122069	Moscow Construction and Development	122077
BBYNESS Company	122066	Norisco Holding S.A.	122068
Camberra S.A.	122097	Octan S.A.	122080
CDPG Luxembourg II S.à r.l.	122071	Parabel S.A.	122080
Chem East S.A.	122068	Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l.	122073
CitCor Franconia Retail S.à r.l.	122070	Polaris S.A.	122081
Compagnie Immobilière du Cents S.A. ..	122074	ProLogis France LXIX S.à r.l.	122111
Company Topics S.A.	122079	ProLogis Poland LXVI S.à r.l.	122066
CYME2G S.à r.l.	122077	Provimlux Opéra S.A.	122067
Eurobeta GmbH	122083	QS Technology S. à r. l.	122106
Europa Granite S.à r.l.	122084	Rhin Private Equity Partners S.A.	122079
Eysackers S.A.	122106	Scantec S.à r.l.	122073
Fairfield Aerium International S.C.A. ...	122075	Selective Properties S.A.	122082
Fairfield Aerium International S.C.A. ...	122067	Serico Luxembourg S. à r.l.	122083
Financière Carpentras	122080	Sidem Pharma S.A.	122082
Financière Lafayette S.C.A.	122076	Sidem Pharma S.A.	122079
Fougerolle Luxembourg S.A.	122070	Sidem Pharma S.A.	122078
Gazstream S.A.	122075	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.	122081
General Holding S.A.	122069	Société Immobilière des Artisans S.A. ..	122077
HealthPoint (Luxembourg) II, S.à r.l. ...	122078	Société Immobilière du Moulin S.A.	122069
IBCI (Europe) S.à r.l.	122082	Sopcor Holding S.A.	122076
Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxem- bourg	122067	Sparkling Tours S.A.	122079
Immobilière du Soleil S.A.	122074	SP Holdco S.à r.l.	122070
Inland Navigation Luxembourg S.A.	122080	The Brighton Group	122071
Intensum Group SA	122112	Top Factor S.A	122082
JFL Invest	122074	XL (Western Europe) S.à r.l.	122076
Kentucky s.à.r.l.	122077	Yorkshire Holding S.A.	122078
Latvian Estates S.A.	122073		
LBREP II Segovia S.à r.l.	122112		
Leorado S. à r.l.	122083		

ProLogis Poland LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.548.

à rayer: Suite à un contrat daté du 16 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis France LXIX S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 22 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France LXIX S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Finance XII Sàrl	600
Total	600

Le 23 septembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2008127417/1127/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

BBYNESS Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 125.807.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127314/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00120. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Accordhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.341.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Yves Sunnen / Jean Claude Wagener / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008128727/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.589.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 septembre 2008 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation.
 2. L'assemblée générale a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128737/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Provimlux Opéra S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.611.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 juillet 2008 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation.
 2. L'assemblée générale a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128734/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 573.540,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2008128510/1418/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09786. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Aino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.294.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2008

1) Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Est nommé gérant:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle;

en remplacement de Messieurs Frank WALENTA et Bart ZECH, démissionnaires au 31 août 2008.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008128725/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01662. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080150053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Norisco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 32.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Pour Norisco Holding SA

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128187/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01147. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chem East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 55.106.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008

La démission de Mme Ursula Esposito en qualité d'Administrateur est acceptée.

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, est nommé nouvel Administrateur Kern, Bordoni & Co SA, une société ayant son siège social au 13 via Bosia CH-6900 Lugano-Paradisio. Kern, Bordoni & Co SA poursuivra le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127974/1629/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06565. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration du 18 juillet 2008 que Monsieur Massimo Pensotti, né le 15 septembre 1948, à Busto Arsizio en Italie, a démissionné de son poste d'administrateur de gestion exécutif et d'administrateur-délégué à la gestion journalière avec effet au 30 juillet 2008 et qu'en remplacement, Monsieur Maurizio Ria, né le 22 mai 1956 à Milan en Italie, demeurant à Via Molinetto 1, Cernusco sul Naviglio, I-20063 Italie, a été nommé administrateur de gestion exécutif et administrateur-délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lors de ladite assemblée les actionnaires seront invités à ratifier cette nomination.

A la date du 30 juillet 2008 le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Andrew Simon
- M. Kenneth Robert Beaty
- M. Hans Udo Wenzel
- M. Maurizio Ria
- M. Peter Fields
- M. Patrick Viterbo
- M. Lorenzo Salieri
- Ms Daphné Ribot
- M. Christophe Gammal.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Daphné Ribot
Administrateur

Référence de publication: 2008127980/6762/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière du Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.607.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128141/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01283. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

General Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 105.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128159/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01858. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

SP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: SEK 39.756.750,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 94.413.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 26 septembre 2008

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation et reconnaît par conséquent que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé que les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans à l'adresse suivante: 8, rue Beck, Centre Rosenstiel, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour SP HOLDCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008128068/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.677.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128063/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01899. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.676.738,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.123.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128023/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.580.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.
CDPG Luxembourg S.à r.l.
F.W.J.J. Welman
Gérant

Référence de publication: 2008128062/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01740. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

The Brightone Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 130.050.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 8 septembre 2008

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de Maître Elisabeth LAMESCH de sa fonction d'administrateur de catégorie B et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Marc ASSA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention et publication
Mikaël Elie KAUFMAN / Romain LUTGEN
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008127978/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08627. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Magni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.426.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2008

1. La démission des Administrateurs, à savoir la société LOUV S. à r.l., Société à Responsabilité de droit Luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ainsi que Monsieur François MESENBURG, employé privé demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée;

2. Mesdames Antonella GRAZIANO et Céline BONVALET, toutes les deux employées privées et demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées Administrateurs en leur remplacement et assumeront le mandat de leurs prédécesseurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 6 mai 2008.
Certifié sincère et conforme
MAGNI S.A.
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008127986/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01118. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

Par résolutions prises en date du 18 août 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Klaus Thalheimer, avec adresse au 15, Am Kirchberg, 60431 Francfort, Allemagne, de son poste de gérant, avec effet au 4 août 2008.

- Nomination de Hilko Schomerus, avec adresse professionnelle au 75, Neue Mainzer Strasse, 60311 Francfort, Allemagne, au poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Référence de publication: 2008127864/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.123.

Par résolutions prises en date du 15 août 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) acceptation de la démission des administrateurs suivants, avec effet au 4 août 2008:

- Klaus Thalheimer, avec adresse professionnelle au 15, Am Kirchberg, 60431 Francfort, Allemagne

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2) nomination des administrateurs suivants, avec effet au 15 août 2008:

- Hilko Schomerus, avec adresse au 75, Neue Mainzer Strasse, 60311 Francfort, Allemagne

- Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et pour une période venant à échéance le 4 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008

Référence de publication: 2008127862/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

3. Boccador VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.629.

Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique de la Société le 15 septembre 2008

Le Gérant Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Gérant Unique

Référence de publication: 2008128723/9268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03285. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.730.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 juillet 2008

En date du 9 Juillet 2008, l'Associé Unique de Paradigm Luxembourg Holdings S.à.r.l («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Messieurs Jacques de Patoul et Hille-Paul Schut en leur qualité de gérant de la société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (0), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653, Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De nommer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653, Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008128722/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Scantec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.480.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128687/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01659. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Latvian Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.384.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128973/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Immobilière du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.506.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128980/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

JFL Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.733.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128975/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008

Les actionnaires de la société COMPAGNIE IMMOBILIERE DU CENTS S.A., réunis en Assemblée Générale au siège social, en date du 19 juin 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Est nommé administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009:

* Monsieur Roland Kuhn, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630, Luxembourg, 148, route de Trèves.

- En respect des dispositions de l'article 6 des statuts, la société sera désormais engagée par la signature conjointe de trois administrateurs dont obligatoirement celle de l'Administrateur et Administrateur-délégué, Monsieur Roland Kuhn susvisé, ou par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué, Monsieur Roland Kuhn susvisé.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'Assemblée

Roland Kuhn / David Weis / Jean Nickels

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008127847/578/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 573.540,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 11 août 2008

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil de Surveillance se compose comme suit:

- Luc J. DE VET
- Andres PIEDRAHITA
- Harold GREISMAN

Le Réviseur d'entreprise est:

- ERNST & YOUNG

Luxembourg, le 11 août 2008.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2008127809/1418/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127958/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01136. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mobile Shredding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.183.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBILE SHREDDING LUXEMBOURG

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008128162/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01867. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.887.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 26 juin 2008

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de:

- Monsieur François DETANDT, Gérant, avec adresse professionnelle au 19, Square Vergote, B - 1200 Bruxelles
- Monsieur Eric JOLLY, Gérant, avec adresse au 4, route de l'Arnouva, Chalet le Hameau de Crans, CH - 3963 Crans-Montana

- Monsieur Larry LUNT, Gérant, avec adresse au 170, John Street, 06831 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises:

- Pricewaterhouse Coopers SARL, Luxembourg, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG SA, Société Anonyme
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008127735/550/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

XL (Western Europe) S.à.r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008127963/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08496. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Sopcor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.162.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008128172/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CYME2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 115.092.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128116/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08916. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 81.233.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128127/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01232. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kentucky s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 44.078.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008127265/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Moscow Construction and Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 62.894.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2008.

D. FONTAINE
Mandataire

Référence de publication: 2008128751/3670/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03295. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Ariton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 65.223.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2008.

D. FONTAINE

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2008128753/3671/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03296. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Sidem Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 98.381.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128707/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00088. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

HealthPoint (Luxembourg) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.520.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008128685/5770/12.

(080150102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Yorkshire Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128952/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Sidem Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 98.381.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128714/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00094. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Company Topics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008128677/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00058. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.382.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

*Pour Rhin Private Equity Partners S.A.**SGG Corporate Services S.A.**Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008128150/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01370. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 125.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008128179/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01781. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Octan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 65.242.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2008.

D. FONTAINE

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2008128755/3672/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03297. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Parabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 122.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128634/201/12.

(080150166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

INL S.A., Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128633/201/12.

(080150167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Financière Carpentras, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.742.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008129010/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Polaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 45.430.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 01.02.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Verona en Italie, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2006, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Edoardo MARTANO, expert comptable, né le 05.06.1966 à Verona en Italie, demeurant à I-10139 Turin (Italie), Via Valdieri, 12, président;

Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur;

Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLARIS S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Salvatore Desiderio / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008127449/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.500.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 septembre 2008

1. M. André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 26/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126991/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Selective Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.141.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128962/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Sidem Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 98.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128704/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00090. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Top Factor S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.355.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128672/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00032. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

IBCI (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 53.813.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.

Pour IBCI (EUROPE) s.à r.l.

p.o. J. REUTER

Référence de publication: 2008128743/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00229. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Leorado S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.198.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128174/7819/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02470. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Serico Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 431.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.960.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Serico Luxembourg S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008127932/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Eurobetail GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008128719/2724/13.

(080150110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Asopos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 40.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128629/201/12.

(080150172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Europa Granite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.330.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 095, here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 096, here represented by Mr Eric BIREN, previously named, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That Europa Real Estate II S.à r.l. and Europa Real Estate II US S.à r.l., prenamed, are all the shareholders of "Europa Granite S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 131 330 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2252 of October 9, 2007. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 24, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1338 of May 31, 2008.

II. That the capital of the Company is fixed at sixty thousand Pounds Sterling (60,000.- GBP), divided into

- two thousand seven hundred (2,700) class A shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "A Shares"), and
- three hundred (300) class B shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "B Shares", and, together with the A Shares, the "Shares").

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to cancel the existing classes of shares, so that all existing shares have the same rights and obligations.
2. Acknowledgement and acceptance of a share transfer of three hundred (300) shares from Europa Real Estate II S.à r.l., prenamed, to Opus Land (Saltley) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 49 High Street, Henley-in-Arden, Solihull, West Midlands B95 5AA.
3. Decision to convert the existing shares representing the Company's current share capital into:
 - two thousand five hundred thirty-two (2,532) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, out of which two thousand four hundred (2,400) are to be held by Europa Real Estate II S.à r.l. and the remainder of one hundred thirty-two (132) are to be held by Europa Real Estate II US S.à r.l.;
 - one hundred seventy-seven (177) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, which are to be held by Opus Land (Saltley) Limited; and
 - two hundred ninety-one (291) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, out of which one hundred sixty-eight (168) are to be held by Europa Real Estate II US S.à r.l. and the remainder of one hundred twenty-three (123) are to be held by Opus Land (Saltley) Limited,

each class of shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).

4. Decision to amend and restate the articles of association of the Company as per Schedule 1 attached hereto.

5. Decision to appoint for the period ending on the day of the ordinary general meeting of the shareholder(s) approving the annual accounts of the year ending on December 31, 2010 the existing managers (i) Vincent Goy and Eric Biren as A managers in accordance with the provisions of article 14 of the amended and restated articles of association of the Company and (ii) Maud Martin as B manager in accordance with the provisions of article 14 of the amended and restated articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The existing shareholders decide to cancel the existing classes of shares, so that all existing shares have the same rights and obligations.

Second resolution

The existing shareholders decide to acknowledge and accept a share transfer of three hundred (300) shares from Europa Real Estate II S.à r.l., prenamed, to "Opus Land (Saltley) Limited", a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 49 High Street, Henley-in-Arden, Solihull, West Midlands B95 5AA.

Third resolution

The existing shareholders unanimously decides to create three different classes of Shares and to convert all the issued shares representing the Company's current share capital into:

- two thousand five hundred thirty-two (2,532) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, out of which two thousand four hundred (2,400) are to be held by Europa Real Estate II S.à r.l. and the remainder of one hundred thirty-two (132) are to be held by Europa Real Estate II US S.à r.l.;

- one hundred seventy-seven (177) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, which are to be held by Opus Land (Saltley) Limited; and

- two hundred ninety-one (291) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, out of which one hundred sixty-eight (168) are to be held by Europa Real Estate II US S.à r.l. and the remainder of one hundred twenty-three (123) are to be held by Opus Land (Saltley) Limited,

each class of shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read:

" **Art. 6.** The capital is set at sixty thousand Pounds Sterling (60,000.- GBP), represented by:

- two thousand five hundred thirty-two (2,532) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "A Shares");

- one hundred seventy-seven (177) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "B Shares"); and

- two hundred ninety-one (291) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "C Shares").

[...]"

Fourth resolution

The shareholders unanimously decide that the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one (1) A Manager and the B Manager.

Fifth resolution

The shareholders unanimously decide to amend and restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Art. 1. Definitions. "Accounting Date" means 31 December in each year or such other date as the A Shareholders may determine or (in the case of the final Accounting Period of the Company) the date when the Company is dissolved and the first Accounting Date shall be 31 December 2007.

"Accounting Period" means a period ending on and including an Accounting Date and, in relation to the first Accounting Period, beginning on the date the Company was incorporated and thereafter on the day following the preceding Accounting Date (as the case may require).

"Affiliate" means in respect of a person (including any partnership, unit, trust or person) any subsidiary undertaking or parent undertaking in that person.

"A Manager" means a Manager of the Company appointed upon proposal of the A Shareholders in accordance with Article 14.

"A Shares" means the A shares in the capital of the Company, issued and outstanding from time to time, as further specified in Article 7.

"A Shareholder" means a holder of A Shares from time to time.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time and "Article" shall mean a reference to an article set out in the Articles.

"Auditors" means Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

"B Manager" means a Manager of the Company appointed upon proposal of the B Shareholders in accordance with Article 14.

"B Shares" means the B shares in the capital of the Company, issued and outstanding from time to time, as further specified in Article 7.

"B Shareholder" means a holder of B Shares from time to time.

"Board" means the board of Managers of the Company.

"Business" means the business to be carried on by the Company acting in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, as further described in the Shareholders' Agreement and the Articles.

"C Shares" means the C shares in the capital of the Company, issued and outstanding from time to time, as further specified in Article 7.

"C Shareholder" means a holder of C Shares from time to time.

"Group" means the Company and any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time.

"Loan(s)" means certain loan(s) made by the A Shareholders and the B Shareholders to the Company, together with any further amounts lent whenever the Company requires additional funding to meet an urgent funding call.

"Managers" means the A Managers and the B Managers of the Company from time to time.

"Operating Plan" means the business plan of the Company in the agreed form attached to the Shareholders' Agreement, as revised from time to time.

"Property" or "Properties" means (i) the Company's interests in the property at 20 Clayton Road, Saltley, Birmingham B8 1JE; and (ii) any interests in property subsequently acquired by the Company.

"Shareholder" means a holder of A Shares or B Shares or C Shares in the Company and thereafter any person being a permitted transferee of Shares to whom such Shares are transferred or any person who subscribes for Shares in each case in accordance with the terms of these Articles.

"Shareholders' Agreement" means a shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the Shareholders, the Company and certain other parties as it may be amended or modified from time to time.

"Shares" means the A Shares, B Shares and C Shares in issue from time to time.

Art. 2. Form. There exists a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the "Company") governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies' Act"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the Articles.

The Company may at any time be composed of one (1) or several Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares, subject to the provisions of the law and the Articles.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of "Europa Granite S.à r.l."

Art. 4. Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in

particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 7. Capital. The capital is set at sixty thousand Pounds Sterling (60,000.- GBP), represented by:

- two thousand five hundred thirty-two (2,532) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "A Shares");

- one hundred seventy-seven (177) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "B Shares"); and

- two hundred ninety-one (291) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "C Shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the Shareholders, as the case may be.

Art. 9. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles to one vote at the general meetings of the Shareholders and to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as follows:

All profits and liquidation gains of the Company will be distributed to the holders of the Shares in accordance with Article 25 and in the proportions and priority set forth in the Shareholders' Agreement.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

Art. 10. Indivisibility of Shares. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 11. Transfer of Shares

1. Transfer in case of a single Shareholder.

The transfers of Shares are free.

2. Transfer in case of plurality of Shareholders.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. The Shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

In addition to any further requirements or transfer restrictions provided for in the Shareholders' Agreement, no transfer of Shares of a specific class may take place without the unanimous consent of the Shareholders holding all the Shares of that class.

Art. 12. Formalities. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Appointment and removal of Managers. The Company is managed by one (1) or several Managers, who need not be Shareholders. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board.

The number of Managers at all times during the continuance of the Shareholders' Agreement shall be three (3) of whom two (2) shall be 'A' Managers selected from candidates proposed by the A Shareholders and one (1) shall be the 'B' Manager selected from candidates proposed by the B Shareholders.

Each Manager is appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the general meeting of Shareholders, who fix(es) the term of his office and his remuneration (if any). The office of a Manager shall be vacated and promptly filled if:

- he resigns his office by notice to the Company, or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager, or

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole Shareholder, or as the case may be, the general meeting of Shareholders with or without indication of any reasons, or
- with respect to the B Manager, any of the B Shareholders qualifies as 'defaulting shareholder' as defined in the Shareholders' Agreement (in which case the replacement B Manager is to be proposed by the A Shareholders).

In case of several Managers, the A Managers shall have the right to designate a Manager to be elected by the Board as chairman. The Board may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

Art. 15. Board proceedings. The Board shall meet upon call by the chairman or any two (2) Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting and in any event they shall take place in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the Board of managers, but in his absence, the A Managers may request the appointment of another Manager as proposed by them to be elected as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the Board members.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one (1) of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided the conference is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least one (1) A Manager and the B Manager are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting including at least one (1) A Manager. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote in the case of an equality of votes at any meeting of the Board.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Board members.

Art. 16. Reserved Matters. No decision shall be taken by the Board without the written prior approval of at least one (1) A Manager and the B Manager on the following matters (the "Reserved Matters"):

(a) the making of any call on Shareholders requiring them to subscribe for further Shares in the Company or requiring them to make further loan contributions other than in order to meet an urgent funding requirement as determined by the Board, where:

- all the funds required to be provided by the Shareholders by way of making further Loans or subscribing for further Shares pro rata to their shareholding have been provided;
- such additional funds are not reasonably obtainable from a bank on normal commercial terms acceptable to the Board; and
- each Shareholder has been offered the opportunity to subscribe for further shares in accordance with the provisions of the Articles;

(b) proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing the issue of any Shares or interests in the Company by way of a bonus, rights or other issue other than in compliance with paragraph (a) above and/or the grant of any option or right to acquire or call for the issue of the same whether by conversion, subscription or otherwise other than in compliance with paragraph (a) above;

(c) proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing the redemption or purchase by the Company of any Share or the reduction in the share capital, or any uncalled or unpaid liability in respect thereof, capital redemption reserve or share premium account of the Company;

(d) proposing any resolution for the change of its Accounting Date or the Auditors;

(e) changing the accounting policies or principles normally adopted by the Company other than as required by law;

(f) any material change in the organisation of the Company or any other member of the Group or the manner in which the Company carries on its Business;

(g) any sale of the Properties (or any of part of any of them) being a sale otherwise than in an arms' length transaction to a bona fide third party purchaser which is not an Affiliate of the A Shareholders or their Affiliates;

(h) proposing a resolution for any change to the corporate object of the Company;

(i) proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing or constituting any amendment to the Articles other than in accordance with paragraph (a) above or which does not materially prejudice the economic rights of the B Shareholder, to the extent that such amendments would be inconsistent with the terms of the Shareholders' Agreement;

(j) continuing or resolving to continue as a company incorporated under the laws of a jurisdiction outside Luxembourg;

(k) acquiring the whole or any part of any other business or undertaking or any shares or any option over shares in the capital of any company;

(l) proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing to create, consolidate, sub-divide, convert or cancel any share capital of the Company in such a way which would prejudice the economic rights of the B Shareholder;

(m) proposing any resolution (or circulating any written resolution) to the Shareholders proposing changing the rights attaching to any class of shares in the Company in such a way that would prejudice the economic rights of the B Shareholder, including without limitation, rights set out in Articles 6, 8, 10, 13, 14, 15 and 23 to the extent that such amendments would be inconsistent with the terms of the Shareholders' Agreement;

(n) approving the Operating Plan or any variation to it provided that the A Shareholders shall not be entitled to withhold its consent to the variation of the Operating Plan if such variation will or is likely (in the reasonable opinion of the Shareholders) to improve the ability of the Company to achieve the total return targets and the equity multiples as defined in the Shareholders' Agreement (after taking into account all relevant costs and expenses that would be incurred in making such variation).

If a proposal to transact any Reserved Matter is put to a meeting of the Board and such meeting is unable to agree the course of action to be followed (including because the meeting is not quorate, through the non-attendance of certain Managers), any Manager may promptly notify the Shareholders in writing accordingly and:

- the Shareholders shall endeavour in good faith to resolve the matter expeditiously and to the satisfaction of themselves and the Managers within thirty (30) Business Days of the Shareholders having been notified of the Managers' failure to agree; and

- in the event of deadlock between the Shareholders, the Company shall not be entitled to transact the Reserved Matters in question.

Art. 17. Powers. The sole Manager or, as the case may be, the Board has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one (1) A Manager and the B Manager.

During the continuance of the Shareholders' Agreement, the Board shall have responsibility for the management of the Company and conduct of its Business and affairs in accordance with the Operating Plan, as amended or varied from time to time so as to improve the profitability or value of the Company.

To the extent permitted by law, the Board may decide, in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, to pay interim dividends on the basis of a statement of interim accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or the Articles.

Art. 18. Events affecting the Manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as his resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 19. Liability of the Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his duties.

Art. 20. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one (1) or more auditors who need not be Shareholders.

The Auditors will be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, as the case may be, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as Auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, as the case may be.

Art. 21. Decisions of the Shareholders

1. If there is only one (1) Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the Companies' Act are not applicable to that situation.

2. If there is more than one (1) Shareholder, the decisions of the Shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five (25) Shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail.

In this latter case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a period of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by Shareholders representing together more than half of the corporate capital. All amendments to the present Articles have to be approved by Shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital of the Company.

Art. 22. Decisions. The decisions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be, shall be documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. Any power-of-attorneys shall be attached to the minutes.

Art. 23. Financial year. The Accounting Period of the Company begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 24. Balance-sheet. Each year, on the last day of the Accounting Period, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the Shareholders for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to the provisions of the Shareholders' Agreement and article 198 of the Companies' Act.

Art. 25. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining net profit will be distributed in accordance with the Articles and with the terms of the Shareholders' Agreement, which, for the avoidance of doubt, may provide for distributions other than on a pro-rata basis.

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of Shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles are determined in accordance with applicable laws.

Sixth resolution

The shareholders unanimously decide to appoint for the period ending on the day of the ordinary general meeting of the shareholder(s) approving the annual accounts of the year ending on December 31, 2010 the existing managers (i) Vincent GOY and Eric BIREN as A Manager in accordance with the provisions of article 14 of the amended and restated articles of association of the Company and (ii) Maud MARTIN as B Manager in accordance with the provisions of article 14 of the amended and restated articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 095, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle, et

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 096, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

I. Europa Real Estate II S.à r.l. et Europa Real Estate II US S.à r.l., susnommés, sont les seuls associés de "Europa Granite S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 131 330 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2252 du 9 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1338 du 31 mai 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante mille Livres Sterling (GBP 60 000,-) divisé en

- deux mille sept cents (2 700) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "parts A") et,

- trois cents (300) parts sociales de la classe B, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Parts B").

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision pour d'annuler les classes de parts sociales, de sorte que toutes les parts existantes aient les mêmes droits et engagements.

2. La reconnaissance et l'acceptation d'un transfert de parts sociales de trois cents (300) parts d'Europa Real Estate II S.à r.l, prénommée, vers Opus Land (Saltley) Limited, une société constituée et opérant sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 49 High Street, Hanley-in Arden, Solihull, West Midlands B95 5AA.

3. Décision de convertir les parts sociales existantes représentant le capital actuel de la Société en:

- deux mille cinq cent trente-deux (2. 532) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune; dont deux mille quatre cents (2.400) qui seront détenues par Europa Real Estate II S.à.r.l et les cent trente-deux (132) restantes seront détenues par Europa Real Estate II US S.à.r.l

- cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune; et qui seront détenues par Opus Land (Saltley) Limited; et

- deux cent quatre-vingt onze (291) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, dont cent soixante- huit (168) qui seront détenues par Europa Real Estate II US S.à r.l et les cent vingt-trois (123) restantes seront détenues par Opus Land (Saltley) Limited, chaque classe de parts sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Sociétés (tels que modifiés).

4. Décision de modifier les statuts actuels de la Société comme décrit à l'annexe 1.

5. Décision de nommer pour la période venant à expiration le jour ou tiendra lieu l'assemblée générale ordinaire de (s) associé(s) approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010, les gérants actuellement en fonction (i) Vincent Goy et Eric Biren comme Gérants de classe A conformément à l'article 14 des statuts modifiés de la Société et (ii) Maud Martin comme Gérant de classe B conformément à l'article 14 des statuts modifiés de la Société.

6. Divers.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés existants décident d'annuler les classes de parts sociales existantes de sorte que toutes les parts existantes aient les mêmes droits et obligations.

Deuxième résolution

Les associés actuels décident de reconnaître et approuvent un transfert de parts sociales de trois cents (300) parts d'Europa Real Estate II S.à.r.l vers Opus Land (Saltley) Limited, une société constituée et opérant sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 49 High Street, Henley-in Arden, Solihull, West Midlands B95 5AA.

Troisième résolution

Les associés existants décident à l'unanimité de créer trois différentes classes de parts sociales et de convertir toutes les parts sociales émises représentant le capital actuel de la Société en:

- deux mille cinq cent trente-deux (2.532) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune; dont deux mille quatre cents (2.400) qui seront détenues par Europa Real Estate II S.à r.l et les cent trente-deux (132) restantes seront détenues par Europa Real Estate II US S.à r.l.

- cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune; et qui seront détenues par Opus Land (Saltley) Limited; et

- deux cent quatre-vingt onze (291) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, dont cent soixante-huit (168) qui seront détenues par Europa Real Estate II US S.à r.l et les cent vingt-trois (123) restantes seront détenues par Opus Land (Saltley) Limited, chaque classe de parts sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (tels que modifiés).

En conséquence de quoi, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.

Le capital social est fixé à soixante mille Livres Sterling (GBP 60.000,-), représenté par

- deux mille cinq cent trente-deux (2.532) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts A");

- cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts B"); et

- deux cent quatre-vingt onze (291) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts C"). (...)"

Quatrième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité que la Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) des Gérants de classe A et du Gérant de classe B.

Cinquième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier les statuts actuels de la Société, qui auront désormais la teneur suivante :

Art. 1^{er}. Définitions. "Date de Clôture des Comptes" désigne le 31 Décembre de chaque année ou tout autre date déterminée par les Associés de classe A ou (dans le cas de l'Année Sociale finale de la Société) la date de dissolution de la Société. Ainsi la première Date de Clôture des Comptes devra être le 31 décembre 2007.

"Année Sociale" signifie une période prenant fin à la Date de Clôture des Comptes et, par rapport à l'Année Sociale, débutant à la date de constitution de la Société et, par la suite, au jour suivant la Date de Clôture des Comptes.

"Affiliée" désigne par rapport à une personne (en ce compris toute société en participation, unité, trust ou personne physique) toute société filiale ou société mère de cette personne.

"Gérant de Classe A" désigne un Gérant de la Société nommé sur proposition des Associés de classe A conformément à l'Article 14.

"Parts sociales de classe A" désigne les parts sociales de classe A dans le capital de la Société, émises et mises en circulation de temps en temps, comme spécifié à l'Article 7.

"Associé de Classe A" désigne un détenteur de Parts sociales de classe A.

"Statuts " désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre et "Article" devra faire référence à un article inscrit dans les Statuts.

"Commissaires aux Comptes" désigne Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

"Gérant de classe B" désigne un Gérant de la Société nommé sur proposition des Associés de Classe B conformément à l'Article 14.

"Parts sociales de classe B" désigne les Parts sociales de classe B dans le capital de la Société, émises et mises en circulation de temps en temps, comme spécifié à l'Article 7.

"Associé de Classe B" désigne un détenteur de Parts sociales de classe B.

"Conseil de Gérance" désigne le Conseil de gérance de la Société.

"Affaires" désigne les affaires réalisées par la Société agissant conformément au Pacte d'Associés, comme décrit dans le Pacte d'Associés et dans les Statuts.

"Parts sociales de classe C" désigne les Parts sociales de classe C dans le capital de la Société, émises et mises en circulation de temps en temps, comme spécifié à l'Article 7.

"Associé de Classe C" désigne un détenteur de Parts sociales de classe C.

"Groupe" désigne la Société et toute filiale ou société filiale de la Société de temps en temps.

"Prêt(s)" désigne certain(s) prêt(s) faits par les Associés de classe A et par les Associés de classe B à la Société, ensemble avec tout autre prêt fait à la Société dès lors qu'elle a besoin d'un financement supplémentaire pour faire face à un appel de fond urgent.

"Gérants" désigne les Gérants de classe A et les Gérants de classe B de la Société.

"Plan d'Opération" désigne le plan d'affaires de la Société inscrit dans le formulaire attaché au Pacte d'Associés, tel qu'amendé de temps en temps.

"Propriétés" désigne les intérêts de la Société dans les baux des propriétés situées à Saltley Business Park, Saltley, enregistrées au Bureau des Hypothèques sous les titres WM702840 et WM744578.

"Associé" désigne le détenteur de Parts sociales de classe A ou de Parts sociales de classe B ou de Parts sociales de classe C dans la Société et par la suite tout cessionnaire, à qui les Parts sociales sont cédées, ou toute autre personne qui soucrit des parts, à chaque fois en conformité avec les dispositions de ces Statuts.

"Pacte d'Associés" désigne le pacte d'associés tel qu'il peut être conclu entre les Associés, la Société et d'autres parties, selon les modifications.

"Parts Sociales" désigne les Parts sociales de classe A, les Parts sociales de classe B et les Parts sociales de classe C mises en circulation de temps à autre.

Art. 2. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"), l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents Statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs Associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites Parts ou de création de Parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Europa Granite S.à r.l."

Art. 4. Objet. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières."

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 7. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à soixante mille Livres Sterling (60.000.- GBP), divisé en:

- deux mille cinq cent trente-deux (2.532) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts A");
- cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts B"); et
- deux cent quatre-vingt onze (291) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts C").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque Part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales des Associés et à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, comme suit:

Tout profit et boni de liquidation sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales, en conformité avec l'article 25 des Statuts et dans les proportions et dans l'ordre fixés dans le Pacte d'Associés pouvant être conclu, de temps en temps entre les actionnaires, la Société et certaines autres parties, et pouvant être modifié de temps en temps

La propriété d'une Part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 11. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de Parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

A côté de toute autre condition ou restriction de transfert prévue dans le Pacte d'Associés, aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Art. 12. Formalités. La cession de Parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront le Conseil.

Pendant toute la durée du Pacte d'Associés, le nombre de Gérants sera de trois (3) ; deux d'entre eux (2) devront être des Gérants de classe A sélectionnés parmi les candidats proposés par les Associés de classe A et un (1) sera un Gérant de classe B sélectionné parmi les candidats proposés par les Associés de classe B.

Chaque Gérant est nommé par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de son mandat et le montant de sa rémunération. La fonction de gérant qui sera vacante devra être rapidement pourvue si:

- il démissionne de son poste, ou
- il cesse en vertu de toute disposition légale ou est frappé d'interdiction par la loi d'exercer la fonction de Gérant, ou
- il tombe en faillite ou passe tout arrangement avec ses créanciers, ou
- il est démis des ses fonctions par une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des Associés, avec ou sans motifs, ou
- par rapport au Gérant de classe B, tout Associé de classe B est qualifié d'"Associé défaillant" comme défini dans le Pacte d'Associés (dans ce cas, le Gérant de classe B remplaçant sera proposé par les Associés de classe A).

Lorsqu'il y a plusieurs Gérants, la Société est gérée par un Conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Art. 15. Gérance. Le Conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de gérance; en son absence le Conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de classe A et le Gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, et sera requis le vote d'au moins un Gérant de classe A. Dans le cas d'une égalité de voix lors d'une réunion du Conseil de gérance, le président ne pourra pas être habilité à voter une seconde fois ou à avoir une voix prépondérante.

Le Conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les Gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du Conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du Conseil de gérance.

Art. 16. Matières Réservées. Aucune décision ne peut être prise par le Conseil de gérance sans l'accord écrit préalable de l'un (1) des Associés de classe A et de l'Associé de classe B sur les matières suivantes (les "Matières Réservées"):

(a) la demande faite aux Associés de souscrire des Parts supplémentaires dans la Société ou d'accorder des Prêts ne satisfaisant pas les conditions d'un financement urgent, tel que déterminé par le Conseil de gérance, lorsque:

- tous les financements requis des Associés, par le biais de Prêts supplémentaires ou de souscription de parts sociales supplémentaires au pro rata de leur participation, ont été fournis;
- une banque ne pourra pas accorder de tels financements supplémentaires dans des conditions commerciales acceptables par le Conseil de gérance; et
- chaque Associé a eu l'opportunité de souscrire des parts sociales supplémentaires, conformément aux dispositions des Statuts;

(b) proposer toute résolution (ou toute résolution écrite circulaire) aux Associés proposant l'émission de Parts sociales ou d'intérêts dans la Société à travers un bonus, des droits ou tout autre émission autre que celles prévues au paragraphe (a) ci-dessus et/ou l'allocation de toute option ou tout droit d'acquérir ou de faire appel à l'émission des mêmes droits soit par conversion, souscription ou par toute autre moyen autre que ceux prévus au paragraphe (a) ci dessus;

(c) proposer toute résolution (ou toute résolution écrite circulaire) aux Associés proposant le rachat ou l'achat par la Société de toute Part sociale, ou la réduction du capital social, ou toute dette non échue ou impayée et y relative, constitution de réserve légale ou compte de prime d'émission.

(d) proposer toute résolution relative au changement de l'Année Sociale ou des Commissaires aux comptes;

(e) changer les normes comptables ou les principes normalement adoptés par la Société, dans des cas autres que ceux prévus par la loi.

(f) tout changement matériel dans l'organisation de la Société ou de tout autre membre du Groupe ou dans la manière de mener ses Affaires;

(g) toute vente des Propriétés (ou d'une part de l'une d'entre elles) autre qu'une vente de gré-à-gré à un tiers acquéreur bona fide qui n'est pas un Affilié de l'Associé de classe A ou de ses Affiliés;

(h) proposer une résolution pour tout changement relatif à l'objet social de la Société;

(i) proposer toute résolution (ou toute résolution écrite circulaire) aux Associés proposant ou réalisant une modification des Statuts autre que celles prévues au paragraphe (a) ci-dessus ou qui ne porte pas atteinte aux droits économiques de l'Associé de classe B, dans la mesure où de telles modifications ne seraient pas conformes aux dispositions du Pacte d'Associés;

(j) continuer ou décider de continuer sous la forme d'une société constituée selon un droit autre que le droit luxembourgeois;

(k) acquérir tout ou partie de toute autre affaire ou société ou tout autre part ou toute autre option sur des parts dans le capital d'une autre société;

(l) proposer toute résolution (ou toute résolution écrite circulaire) aux Associés portant sur la création, consolidation, sous-division, conversion ou annulation du capital social de la Société de telle manière à porter atteinte aux droits économiques de l'Associé de classe B;

(m) proposer toute résolution (ou toute résolution écrite circulaire) aux Associés proposant la modification des droits attachés aux différentes classes de Parts sociales dans la Société, de telle manière à porter atteinte aux droits économiques de l'Associé B, incluant sans limitation les droits inscrits aux Articles 6, 8, 10, 13, 14, 15 et 23, dans la mesure où de telles modifications seraient incompatibles avec les dispositions du Pacte d'Associés;

(n) approuver le Plan d'Opération, ou toute modification, étant donné que l'Associé de classe A ne pourra pas retirer son accord à la modification du Plan d'Opération si celle-ci améliore, ou est susceptible d'améliorer (selon l'avis raisonnable des Associés) la capacité de la Société à atteindre les des objectifs de profits totaux et la multiplication du capital tels que définis dans le Pacte d'Associés (après avoir pris en compte toutes les dépenses survenues suite à la modification).

Si lors d'une réunion du Conseil de gérance, il est proposé de négocier les termes des Matières Réservées, et si les participants ne sont pas en mesure de s'accorder sur la marche à suivre (en ce compris le cas où le quorum n'est pas atteint en raison de l'absence de certains Gérants), tout Gérant peut par conséquent immédiatement notifier les Associés par écrit et ainsi:

- les Associés pourront essayer de bonne foi de régler rapidement la question, pour leur satisfaction et celle de Associés, dans les trente (30) jours suivant la notification faite aux Associés de l'absence d'accord entre les Gérants; et
- si aucune solution n'est trouvée entre les Associés, la Société ne pourra pas négocier les Matières Réservées en question.

Art. 17. Pouvoirs. L'Associé unique ou, le cas échéant, le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) des Gérants de classe A et du Gérant de classe B.

Pendant toute la durée du Pacte d'Associés, le Conseil de gérance aura la responsabilité de la gestion de la Société et de la conduite des ses Affaires conformément au Plan d'Opération, tel que modifié de temps à autre pour améliorer la rentabilité ou la valeur de la Société.

Dans la limite de ce qui est prescrit par la loi, le Conseil de gérance peut décider, conformément au Pacte d'Associés, de distribuer des dividendes intérimaires. Une telle décision ne peut être prise que sur la base d'un état comptable intérimaire qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 18. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 20. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les Commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Gérant aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des Associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des Associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 22. Décisions. Les décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 23. Année sociale. L'Année Sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'Année Sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'Associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des Associés.

Tout Associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 25. Répartition des bénéfices. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

Le surplus sera affecté conformément aux dispositions des présents statuts et du Pacte d'Associés, qui, afin d'écarter un doute, pourrait prévoir des distributions non-proportionnelles.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Disposition générale

Sixième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de nommer pour la période venant à expiration le jour ou tiendra lieu l'assemblée générale ordinaire des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010, les gérants actuellement en fonction (i) Vincent GOY et Eric BIREN comme Gérants de classe A conformément à l'article 14 des statuts modifiés de la Société et (ii) Maud MARTIN comme Gérante de classe B conformément à l'article 14 des statuts modifiés de la Société.

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2008. Relation : EAC/2008/12238. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008128573/239/752.

(080149667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Camberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.965.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 31th of July.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City,

There appeared:

1) - The company named Andromeda Investments Limited, with its registered office at Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands, Register Office number (company) 24182, here represented by M. Xavier MANGIULLO, employee, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, pursuant to a proxie dated July 29th, 2008.

2) - The company named Aquarius Investments Limited, with its registered office at Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands, Register Office number (company) 24183, here represented by M. Xavier MANGIULLO, employee, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, pursuant to a proxie dated July 29th, 2008.

3) - The company named Edwal Investments Limited, with its registered office at Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands, Register Office number (company) 30089, here represented by M. Xavier MANGIULLO, employee, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, pursuant to a proxie dated July 29th, 2008.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Corporate Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a company in Luxembourg law in the form of a société anonyme [public limited company]. It shall exist under the corporate name of Camberra S.A.

Art. 2. The registered office is located in Luxembourg.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licences, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose.

The company can borrow and it can grant to companies in which it holds stakes or in which it has interests, directly or indirectly, all assistance, loans, advances or guarantees.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realisation thereof.

Art. 4. The company is formed for an unlimited duration.

It can be wound up by a decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders deliberating as for an amendment to the articles of association.

Art. 5. Registered capital is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euros), represented by 650.000 (six hundred and fifty thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euros) each.

All shares are bearer shares or registered shares, at the shareholder's choice.

Authorised capital is fixed at EUR 3,000,000.- (three million Euros), represented by 1,500,000.- (one million five hundred thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euros) each.

The company's authorised capital and registered capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending July 31, 2013 to increase registered capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts on the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums in the event that the Meeting having decided on these deferred profits, reserves or premiums has so stipulated, as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors can delegate any member of the Board, director, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

Each time the Board of Directors has a registered capital increase duly recognised, the present article is to be considered automatically adapted to the change that has occurred.

Art. 6. The company recognises only one holder per security. If the security belongs to several persons or if it is encumbered with a usufruct or a pledge, the company has the option of suspending exercise of the rights pertaining thereto until such time as one single person is appointed as being, with regard to it, the holder of these rights.

Art. 7. The company is administered by a Board of Directors composed of no fewer than three members, shareholders or not. The company is committed in all cases by the joint signature of two members of the Board and, as concerns daily management, by the official in charge of daily management, all without prejudice to special delegations.

The company's transactions are overseen by one or more auditors, shareholders or not.

The members of the Board and the auditors are appointed by the General Meeting of Shareholders, which determines their number and the duration of their term in office and which can remove them from office at any time. They are eligible

for re-appointment. In the event that no duration is fixed at the time these bodies are appointed, they are appointed for a period of one (1) year.

Except in the case of re-election, terms in office cannot be greater than six (6) years. They end immediately after the Ordinary General Meeting of the year they expire.

Should a position of member of the Board appointed by the Meeting fall vacant, the remaining members thus appointed are entitled to fill it on a provisional basis; in this case, the General Meeting shall proceed with the final election at its first session.

Art. 8. The Board of Directors can elect a Chairman from among its members. It can elect one or more Vice Chairmen. Should the Chairman or a Vice Chairman be impeded, he is replaced by the Board member appointed for this purpose by the members.

Art. 9. The Board of Directors meets on being convened by the Chairman of the Board of Directors or by a Vice President and two members of the Board.

Meetings take place at the place, on the day and at the time specified in the notice to attend.

The Board of Directors can meet and deliberate lawfully, even without a prior notice to attend, whenever all members of the Board are present or represented and agree to deliberate on the business stated in the agenda.

The Board of Directors can deliberate lawfully only if at least fifty percent (50 %) of its members take part in the decision by voting in person or through a proxy. Voting can also take place by telephone or by video conference. A mandate can be given only to a member of the Board. One member can represent several of his colleagues.

Where votes might be expressed in writing by means of telegrams, telex or fax, the resolutions must be voted for unanimously by the members of the Board.

A written decision signed by all members of the Board is also in due form and valid as though it were adopted during a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented by one or more written documents having the same content, each signed by one or more members of the Board.

Art. 10. The Board's decisions are recorded in minutes signed by two members of the Board.

Art. 11. The Board of Directors is vested with the broadest powers to carry out all acts of administration or provisions bearing on the company. Whatever is not formally reserved to the General Meeting, by the law or by the present articles of association comes within its competence.

In particular, and without the following list being restrictive, it can draw up and conclude contracts and deeds necessary for the execution of all undertakings or operations in which the company has an interest, grant withdrawal, decide on all capital contributions, give valid discharge for such contributions, make and authorise all withdrawals of funds and borrow, even by means of bond issues.

Art. 12. The Board of Directors can delegate all or part of its powers, as concerns its daily management, to one or more persons, shareholders or not, whose conditions of exercise of powers are determined by signatories accredited by the Board, as well as the special remunerations attached to these delegations. When delegation is given to a member of the Board, prior authorisation by the General Meeting is required.

The Board can also vest all special powers in one or more authorised agents of its choice, members of the Board or not.

Art. 13. General Meetings other than the Ordinary General Meeting meet either at the registered office at any other place indicated in the notice to attend sent by the Board of Directors.

The agenda of Ordinary General Meetings is determined by the Board. The agenda must be given in the notices to attend.

For the holding of the General Meeting, the Board of Directors can require of shareholders wishing to attend that they deposit their shares five (5) clear days prior to the Meeting.

The Meeting appoints the Chairman of the Meeting who can be the Chairman of the Board of Directors, a member of the Board or a person chosen by the Meeting. The Chairman of the Meeting presides over the officers of the Meeting and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for drawing up the minutes of the Meeting.

The Meeting appoints a teller, who can be a shareholder or not.

Annual Ordinary General Meetings and Ordinary General Meetings convened extraordinarily take their decisions with the majority of members present or represented.

Art. 14. The General Meeting is vested with the broadest powers to carry out or to ratify all acts bearing on the company.

Art. 15. The favourable surplus of the balance sheet, after deduction of overheads and operating costs, Social Security contributions and required reserves, represents the company's profit.

Out of the net profit thus determined is withdrawn five percent (5%), appropriated to formation of the legal reserve; this withdrawal ceases to be compulsory once the reserve fund has reached one tenth of the capital.

Appropriation of the balance of the profit shall be determined annually by the Ordinary General Meeting at the proposal of the Board of Directors.

This appropriation can include the distribution of dividends, the creation or replenishing of reserve funds and provisions, the balance carried forward as well as the amortisation of capital without reduction of the expressed capital.

Any dividends that might be allotted are paid at the places and at the times determined by the Board of Directors. The General Meeting can authorise the Board of Directors to pay the dividends in any other currency than that in which the balance sheet is drawn up and to determine sovereignly the rate of conversion of the dividend in the currency of effective payment.

The Board of Directors can proceed with interim dividend payments further to the conditions and pursuant to the methods fixed by the law.

Art. 16. Any disputes that might arise between:

- the company and the shareholders,
- the shareholders, the company and the Board of Directors,
- members of the Board,
- shareholders,

bearing on matters internal to the very life of the company and the holding of shares, with the exception of those which, according to the law, cannot be settled by a compromise agreement, shall be submitted for resolution to an arbitral college composed of three referees including two appointed by the interested parties, and the last, who is to act as president, shall be appointed by the referees appointed beforehand.

In the event of disagreement on appointment of the referee who is to act as president, appointment comes within the competence of the Presiding Judge of the District Court of and in Luxembourg on recourse by the most diligent party.

The referees, exempt from all official formalities, shall reach a decision and are required to pronounce their judgment within ninety (90) days of their appointment.

Art. 17. The General Meeting hears the reports by the members of the Board and the auditors and debates the annual financial statements.

After the annual financial statements are adopted, the General Meeting reaches a decision by a special vote on discharge of the members of the Board and of the auditors. This discharge is valid only if the balance sheet contains no omissions or false information concealing the true position of the company and, as for acts lying outside the scope of the articles of association, only if such acts have been specially indicated in the notice to attend.

Art. 18. The Extraordinary General Meeting can amend the articles of association in all their provisions. Notices to attend are sent in the forms prescribed for Ordinary General Meetings.

Extraordinary General Meetings are duly constituted and deliberate lawfully only provided that they are composed of a number of shareholders or special proxies of shareholders representing at least one half the registered capital and that the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, where applicable, the draft of those affecting the purpose or the form of the company.

If the first of these conditions is not met, a new Meeting can be called by the Board of Directors in the same statutory forms; this notice to attend reproduces the agenda, giving the date and the result of the previous Meeting.

The second Meeting deliberates lawfully whatever the quorum of presence.

In both Meetings, resolutions, in order to be valid, must gather no less than two thirds of the votes by shareholders present or represented.

Art. 19. General Meetings, both Ordinary and Extraordinary, can meet and take decisions lawfully, even without a prior notice to attend, whenever all shareholders are present or represented and agree to deliberate on the business stated in the agenda.

Art. 20. At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting can pronounce winding up of the company at any time. Should the company be wound up, the Extraordinary General Meeting settles the method of liquidation and appoints one or more liquidators whose mission is to sell off all of the company's movable assets and real estate assets and to extinguish liabilities.

Out of the net assets resulting from liquidation after extinction of liabilities, the amount necessary to repay the paid-up and non-amortised amount of the shares shall be withdrawn; as for the balance, it shall be distributed proportionally among all shares.

Art. 21. The corporate year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December each year.

Art. 22. The General Meeting shall meet ipso jure in the commune where the registered office is located on the third Friday of the month of June each year at 16.00 o'clock. If this day is a bank holiday, the Meeting shall take place on the first banking day thereafter at the same hour.

Art. 23. For all points not governed by the present articles of association, the parties shall submit to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and modifying laws.

Transitional dispositions

The first business year begins today and ends on the 31st of December 2008.

The first annual meeting will be held on the third Friday of June 2009, at 16.00 o'clock.

With exception to article 8 the first president and the first vice-president may be appointed by the general meeting to be held immediately after the incorporation of the company.

Subscriptions

The whole share capital of the Corporation has been subscribed as follows:

1. Andromeda Investments Limited, précitée	568,750
2. Aquarius Investments Limited, précitée	32,500
3. Edwal Investments Limited, précitée	48,750
Total:	650,000

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of EUR 1,300,000.- is at the free disposal of the Corporation, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the condition required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 9,805.-.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the annual general meeting of 2014:

- Mr Marco Sterzi, conseiller économique, né le 10 novembre 1964 à Milan, résidant à L-2227, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

- Melle Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (I), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

- Mr Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange (F), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the annual general meeting of 2014:

- M. Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à F-Metz, employé privé, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, a été appelé aux fonctions de commissaire.

Third resolution

The registered office is fixed at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the sane appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) - la société dénommée Andromeda Investments Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands, enregistré au Registre société 24182,

ici représentée par M. Xavier MANGIULLO, employé privé, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008,

2) - la société dénommée Aquarius Investments Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands enregistré au Registre société 24183, ici représentée par M. Xavier MANGIULLO, employé privé, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008,

3) - la société dénommée Edwal Investments Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3BG Guernsey, Channel Islands, enregistré au Registre société 30089, ici représentée par M. Xavier MANGIULLO, employé privé, Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008,

Les susdites procurations, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de Camberra S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 juillet 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} vendredi du mois de juin 2009 à 16.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 650.000 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

2. Andromeda Investments Limited, précitée	568.750
2. Aquarius Investments Limited, précitée	32.500
3. Edwal Investments Limited, précitée	48.750
Total:	650.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 9.805,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

- M. Marco Sterzi, conseiller économique, né le 10 novembre 1964 à Milan, résidant à L-2227, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

- Melle Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (I), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

- M. Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange (F), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Seconde résolution

A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

- M. Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à F-Metz, employé privé, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, a été appelé aux fonctions de commissaire.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 août 2008, LAC/2008/32931. — Reçu six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008128920/208/456.

(080147971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Eysackers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128758/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06596. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

QS Technology S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.966.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of August.

Before us M^e Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Thierry VERROEYE, born on April 12th, 1971 in Gand (Belgium), residing in 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgium),
2. Mrs Monica DE CRAEMER, born on April 12th, 1948 in Gits (Belgium), residing in 5, Schoonakker, B-9041 Oostakker (Belgium),
3. Mrs Carla Raphaelle VOLCKAERT, born on July 2nd, 1969 in Gand (Belgium), residing in 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgium),

all duly represented by Mr Stéphane ALLART, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxies dated July 25th, 2008.

Said proxies, given under private seal, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company to be organized among themselves.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "QS TECHNOLOGY S. à r. l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The Company may as well exploit, grant, purchase or sell patents and licenses and namely the invention patent in engineering.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January, 1st and ends on December, 31st of each year.

Art. 16. Every year on December, 31st the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2009.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been subscribed to as follows:

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Mr. Thierry VERROEYE, prenamed | 45 corporate units |
| 2. Mrs. Monica DE CRAEMER, prenamed | 45 corporate units |
| 3. Mrs. Carla Raphaelle VOLCKAERT, prenamed | <u>10 corporate units</u> |
| Total: | 100 corporate units |

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,415.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

- Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation Mr Thierry VERROEYE, prenamed, residing in 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgium).
- Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation Mr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.
- The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.
- The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le quatorze août.
Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Thierry VERROEYE, né le 12 avril 1971 à Gand (Belgique), demeurant à 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgique),
2. Mme Monica DE CRAEMER, né le 12 avril 1948 à Gits (Belgique), demeurant à 5, Schoonakker, B-9041 Oostakker (Belgique),
3. Mme Carla Raphaelle VOLCKAERT, né le 2 juillet 1969 à Gand (Belgique), demeurant à 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgique),

ici représentés par Mr Stéphane ALLART, employé privé, domicilié professionnellement à 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par les procurations datées du 25 juillet 2008.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "QS TECHNOLOGY S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra exploiter, accorder, acheter ou vendre des licences et brevets, et notamment, le brevet pour l'invention en génie (mécanique).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts ont été souscrites comme suit par:

1. M Thierry VERROEYE, prénommé	45 parts sociales
2. Mme Monica DE CRAEMER, prénommée	45 parts sociales
3. Mme Carla Raphaëlle VOLCKAERT, prénommée	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.415,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie A, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, M. Thierry VERROEYE, prénommé, demeurant à 35, Den Duiver, B-9840 de Pinte (Belgique).

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie B, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, M. Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", demeurant professionnellement à 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALLART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 21 août 2008. LAC/2008/34523. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128921/208/241.

(080147972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127337/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00995. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

ProLogis France LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.019.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XI Sàrl	1 part
ProLogis European Finance XI Sàrl	599 parts
Total	600 parts sociales

Le 23 septembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008127418/1127/41.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 128.344.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2008

Première résolution

Suite à la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC du poste d'administrateur de la société avec effet au 07 décembre 2007, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Benoît GEORIS, né le 13 janvier 1961 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 10 décembre 2007.

Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juillet 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la nomination définitive de Monsieur Benoit GEORIS au poste d'administrateur de la société aux conditions prévues lors de la réunion du conseil d'Administration du 1^{er} février 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008127001/587/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.121.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Segovia S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127968/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.